



VILLE DE CHATILLON-SUR-SEINE

MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE

en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants
du Code de la Commande Publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
DE LA VILLE DE CHATILLON-SUR-SEINE
Années 2027 - 2029**

Date et heure limites de remise des offres : Lundi 23 novembre 2026 à 12h

1- Objet de la consultation

La consultation concerne des travaux d'entretien des espaces verts sur l'ensemble de la commune de Châtillon-sur-Seine.

2- Conditions de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Elle ne fait pas l'objet d'allotissement au sens de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaires.

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette seule solution. Les variantes ne sont pas autorisées.

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Elle informera alors tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité, par voie d'un avis de presse rectificatif (ou par mail).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le délai de validité des offres est de 60 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, soit le lundi 23 novembre 2026 à 12 heures.

Une visite sur site est obligatoire en s'adressant aux services techniques de la Ville de Châtillon-sur-Seine, en appelant au : 03 80 91 50 55 ou par mail à l'adresse : b.blondeau@mairie-chatillon-sur-seine.fr.

Une attestation de visite devra être signée par le maître d'ouvrage.

3- Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027. Il est reconductible 2 fois par périodes successives d'un an.

4- Nature des candidats

La personne publique ne pose aucune restriction quant à la nature des candidats à la présente consultation.

A noter : en application des articles L.2113-12 à L.2113-14 du Code de la Commande Publique, ce marché sera réservé en priorité aux entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, aux établissements et services d'accompagnement par le travail mentionné à l'article L 344-2 du code de l'action sociale et des familles.

5- Modalité de présentation des offres

Le dépôt de réponse s'effectue **OBLIGATOIREMENT** par voie électronique mais **LA SIGNATURE ELECTRONIQUE N'EST PAS DEMANDEE**. Le marché sera in fine signé entre la Ville de Châtillon-sur-Seine et l'attributaire à l'issue de la procédure de passation.

Le candidat dispose, lors du dépôt, d'une assistance en ligne et, le cas échéant, d'une assistance téléphonique.

Il doit fournir les documents indiqués ci-après :

- Acte d'engagement dûment complété et daté (la signature intervenant au moment de l'attribution),
- Cahier des clauses particulières dûment accepté,
- Lettre de candidature DC1 complété et signé (à télécharger sur :

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf)

- Déclaration du candidat DC2 uniquement à compléter (à télécharger sur :

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf

- Les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales (liasse 3666 à demander aux services des impôts) et sociales (attestation à demander à l'URSSAF) ou NOT12 (état annuel des certificats reçus à télécharger sur : http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/NOT1/imprimes_noti/noti2.rtf et à faire remplir à la Trésorerie Générale).

L'ENTREPRISE PEUT TELECHARGER EN LIGNE SUR INTERNET LES ATTESTATIONS FISCALES (uniquement si elle paie la TVA en ligne) ET SOCIALES (sur son espace sécurisé URSSAF) :

lien vers l'espace sécurisé pour les attestations fiscales <http://www.impots.gouv.fr/> et adhérer au service « Consulter mon compte fiscal » et pour l'attestation sociale : <http://www.urssaf.fr/> , et plus particulièrement pour adhérer en ligne : <https://www2.dcl.urssaf.fr/mosaic/adhenligne/>

pour plus de précisions, notice explicative :

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup.jsessionid=RNFTCDZVHH0UHQFIEIPSFEY?typePage=cpr02&docOid=documentstandar_rd_5864&temNvlPopUp=true

6 – REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées exclusivement par voie dématérialisée, avant le Lundi 23 novembre 2026 à 12 heures.

Pour ce faire, les candidats devront se connecter à la plateforme <https://www.arnia-bfc.fr> (référence MAPA-SEV-2023-26)

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites ne seront pas retenus. Les candidats devront tenir compte des délais de chargement des fichiers pour respecter l'heure limite.

Pour le dépôt des candidatures et offres dématérialisées, les candidats se reporteront à l'aide en ligne du site de dématérialisation <https://www.arnia-bfc.fr>

Les candidats, auteurs d'une offre dématérialisée, peuvent l'accompagner, sous pli cacheté, d'une copie de sauvegarde, sur le support de leur choix, après s'être assurés de sa lisibilité par la Ville de Châtillon-sur-Seine).

Ce pli faisant apparaître l'intitulé et le numéro de l'affaire avec la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », devra parvenir à la Ville de Châtillon-sur-Seine avant la date et l'heure limites indiquées sur le présent règlement, et ne sera ouvert qu'en cas de problème technique rencontré au cours de l'ouverture électronique de l'offre dématérialisée (virus, autres...).

L'extrait Kbis et le formulaire NOT12 (ou certificats) ne sont pas à fournir si le candidat a été titulaire, dans les six derniers mois, d'un marché de la Ville de Châtillon-sur-Seine ou si le candidat a répondu, dans les six derniers mois, à un marché de la Ville de Châtillon-sur-Seine) et qu'il a déjà fourni ces deux pièces.

7. Réservation du marché

Le marché est réservé à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés conformément aux articles L 2113-12 à L 2113-14 du code de la commande publique et à l'article R 5213-13 du code du travail.

8- Examen et jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du CCAP.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-7 et L.2152-8 du Code de la Commande Publique. Sur la base des critères ci-dessous énoncés, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse :

1° Valeur technique : 60 %

2° Prix des prestations : 40 %.

La valeur technique sera appréciée en fonction :

- du détail des effectifs mis à disposition pour l'exécution des prestations à réaliser (40) ;
- du matériel utilisé pour la réalisation des prestations objet du présent marché (30) ;
- de la liste des références similaires précisant la nature de travaux et leur montant (30).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le

montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. Une adresse VALIDE devra être indiquée dans le dossier de réponse afin de permettre la négociation par mail.

Les candidats invités à négocier qui auraient remis une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée, seront invités en cours de la négociation à régulariser leur offre. Si à l'issue de la négociation, l'offre d'un candidat demeure non conforme, elle sera rejetée sans être classée.

Un courriel sera envoyé aux candidats afin de formaliser la négociation (points de négociation, compléments d'information, heures et lieu d'un éventuel rendez-vous avec le pouvoir adjudicateur...)

La négociation pourra porter sur tous les points, sans modifier les caractéristiques du marché de manière substantielle, ni porter atteinte aux critères de sélection des candidatures et des offres.

9- Renseignements complémentaires administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs et/ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande aux services techniques de la Ville de Châtillon-sur-Seine en contactant M. Benoît BLONDEAU – Tél 03.80.91.50.55 – Fax 03.80.91.50.59 – email : b.blondeau@mairie-chatillon-sur-seine.fr ou Mme Aline BOURSOT a.boursot@mairie-chatillon-sur-seine.fr

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres.